10 | RÉGIONS VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 LA LIBERTÉ

Des parchemins restaurés du couvent des Cordeliers sont exposés dès ce jour à Fribourg

Trésors manuscrits ressuscités

« NICOLE RÜTTIMANN

Fribourg >> «Ils ont une valeur inestimable. Si on les avait laissés se dégrader, cela aurait été une grande perte pour le patrimoine cantonal!» assure Petra Zimmer, archiviste et bibliothécaire du couvent des Cordeliers de Fribourg. Quelque 345 parchemins, propriété du couvent, ont pu être restaurés. Une sélection de quatorze d'entre eux, datant de 1300 à 1837, est présentée jusqu'au 30 novembre à la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), à Pérolles 1. Le vernissage s'est déroulé hier, en présence de 140 invités.

Le choix d'exposer à la BCF ne doit rien au hasard: la banque est l'un de ceux qui ont rendu possible le sauvetage de ces trésors. La Fondation du centenaire de la BCF a contribué pour plus de la moitié au budget de restauration, qui s'élève à 69 000 fr. Le Service des biens culturels ainsi que diverses fondations ont également apporté leur soutien.

Pliés-enroulés-aplanis

La préparation de l'exposition a duré plusieurs mois, s'achevant mercredi par le déplacement des six vitrines où ils seront placés.

Avant de pouvoir les présenter, ces pièces ont dû être restaurées et dépliées, d'où le titre de l'exposition: Pliés-enroulés-aplanis Parchemins du couvent des Cordeliers. Ce «défi de taille» a été mené de 2013 à 2014 par Gisela Muheim puis, de 2015 à 2017, par Beate Degen, responsables de l'atelier de restauration du couvent.

Ces parchemins étaient conservés pliés jusqu'au milieu du XIXe siècle, en tant que documents juridiques. Puis, lors d'un inventaire effectué dans les Archives de l'Etat avant 1852, ils ont été dépliés, puis remis enroulés au couvent. Ils y ont été conservés dans des armoires en bois, dont l'acidité a endommagé les rouleaux: «Ils étaient trop durcis



Une sélection d'une quinzaine de parchemins est actuellement exposée à la Banque cantonale de Fribourg. Ici, une indulgence pour les visiteurs et bienfaiteurs de l'église franciscaine vers 1512. Aldo Ellena

MARLY

CYCLISTE CONTRE CYCLISTE

GRANGES-PACCOT PERTURBATIONS DE TRAFIC

prévoir demain de 9 à 16 h sur le plateau d'Agy, le pont sur le Lavapesson et à la sor-tie d'autoroute Fribourg-Nord, à la Journée portes ouvertes

de la police cantonale. Les vi-

vilégier les transports publics

demande aux automobilistes

de se conformer à la signali-sation mise en place. **MC**

à cette occasion. La police

Un inconnu circulant à vélo sur la route du Chevalier, à Marly, n'a pas accordé la priorité de droite à un cycliste de 60 ans et l'a percuté mercredi vers 16 h. Blessé, le sexagénaire a été acheminé par ambulance dans un hôpital. Le cycliste fautif a quitté les lieux sans se soucier de l'état de santé de la victime. Un appel à témoins a été lancé. 026 304 17 17. MRZ

BULLE

SAINT NICOLAS, LE RETOUR Saint Nicolas revient à Bulle . 2 décembre, au loto des enfants à l'Hôtel de Ville (14h). Le saint homme, ses Pères du paradis rendront visite aux familles bulloises du 30 novembre au 7 décembre, sur inscription dès le 5 novembre au 026 921 12 71 (sauf le mercredi). Détails

sur www.treteaux.ch. **SZ**

pour que nous puissions les ouvrir», indique Petra Zimmer.

La première étape de leur sauvetage a consisté en un nettoyage à sec. Puis un passage par une chambre d'humidification «qui permet, grâce à la vapeur, d'ôter à 100% le durcissement», précise l'archiviste. Ensuite, les parchemins sont placés durant plusieurs mois sous une presse comportant diverses couches de matériaux, afin de répartir la pression et «éviter qu'ils ne deviennent transparents».

Restauration minutieuse

La restauration proprement dite peut alors commencer: les déchirures sont réparées avec du papier japonais, les taches enlevées et les sceaux nettoyés. Enfin, les parchemins sont emballés dans des cartons spécifiques non acides, qui seront eux-



«La restauration des parchemins a nécessité près de cinq ans de travail»

Petra Zimmer

mêmes déposés dans des armoires métalliques au couvent.

Ces étapes sont présentées à l'exposition par le biais d'un PowerPoint et des outils ayant permis la restauration.

Ecritures juridiques

Quant à leur contenu, il est avant tout juridique: «Ils racontent l'histoire du couvent, de ses écritures, de Fribourg. Ce sont des originaux, pièces uniques et très belles!» souligne Petra Zimmer. Ils sont signés par des notaires de Fribourg, scribes professionnels. S'ils ne comportent pas d'enluminures en couleur, comme sur les livres, ils sont finement décorés à la plume, à l'encre ferro-gallique, en brun foncé ou noir. Un seul parchemin, une indulgence de 1512, comporte une décoration en couleur destinée aux visiteurs de l'église, où figurent les images Léon X et Sixte IV. Quant à celui de 1300, il com-

des saints Pierre, Paul et François,

ainsi que les armoiries des papes

porte «deux beaux sceaux», et évoque une vente de terre faite par un procureur à l'intention du couvent. A l'époque, les Frères franciscains n'avaient pas le droit de posséder des biens fonciers. Ils avaient donc dû vendre ce terrain pour

respecter leur vœu de pauvreté. Outre ces quatorze documents, l'exposition présentera un paquet de huit chartes d'Hauterive, prêtées par les Archives de l'Etat, non restaurées. L'occasion pour les visiteurs d'apprécier la différence. »

> Exposition Pliés-enroulés-aplanis Parchemins du couvent des Cordeliers, à voir jusqu'au 30 novembre, dans le hall des quichets du siège central de la Banque Cantonale de Fribourg, au boulevard de Pérolles 1.

RECTIFICATIF

LE BON SITE POUR L'OUVRAGE

Dans La Liberté d'hier, une erreur s'est glissée dans l'adresse du site internet permettant de commander l'ouvrage de Caroline Mauron Si près de chez nous... tellement tabou! Le bon site est www.sipresdecheznous.ch (et non

www.sipresdechezvous.ch). LIB



Activités scolaires: l'Etat insiste

Sport et culture » Le gouvernement tient aux activités organisées dans le cadre scolaire. Il proposera des mesures pour inciter les communes à les maintenir.

L'incertitude liée au financement futur des activités culturelles et sportives dans le cadre de la scolarité obligatoire interpelle la députée Susanne Aebischer (pdc, Chiètres). Selon elle, l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la participation des parents aux frais scolaires pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour les commerces, entreprises de transport, institutions culturelles et hébergements fribourgeois. L'élue estime qu'ils pourraient perdre «d'importantes sources de revenus en raison de la disparition imminente ou d'une réduction des activités».

Et de demander au Conseil d'Etat s'il pourrait envisager de «promouvoir les activités culturelles et sportives se déroulant dans le canton de Fribourg avec une participation financière plus élevée».

Dans sa réponse, le gouvernement rappelle tout d'abord que les activités en question ne relèvent pas de l'administration cantonale: elles sont organisées au niveau des établissements scolaires et des communes. Il appartient donc à ces derniers d'opérer leur choix «en tenant compte des objectifs des activités et des possibilités concrètes de les organiser, tant du point de vue logistique que financier». Pour sa part, l'Etat, dans le cadre du programme Culture & Ecole, finance «en principe pour moitié» le coût des représentations scolaires, transports en commun inclus. Le but est que chaque élève du canton puisse participer à au moins une activité culturelle par année.

Les activités sportives bénéficient quant à elles des soutiens du programme fédéral de Jeunesse et Sport (J+S) et du Fonds cantonal du sport scolaire facultatif. Pour les camps se déroulant sur le territoire cantonal, l'aide de l'Etat représente 30% du montant J+S. Pour ceux se déroulant à l'extérieur des frontières fribourgeoises, le pourcentage est de 15%.

Malgré ce soutien plus important pour les camps organisés dans le canton, ceux-ci restent majoritairement programmés ailleurs, souligne le Conseil d'Etat. Sont souvent évoqués l'insuffisance d'enneigement ou le déficit d'infrastructures à disposition.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'entend pas renoncer «à la spécificité fribourgeoise de l'obligation des élèves à participer aux activités organisées dans le cadre de l'école obligatoire». Il mettra bientôt en consultation un projet de modification de la loi scolaire, où seront détaillées ses propositions pour inciter les communes à maintenir ces activités. >>

PATRICK PUGIN